

Les rassemblements de chevaux (courses, concours, salons,...) mais aussi toute nouvelle introduction dans un effectif, sont des moments propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont **d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie** (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous). Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent d'horizons différents.

Lorsqu'un foyer se déclare dans un effectif, il est important de mettre en place des mesures sanitaires et de communiquer sur la situation. Les mesures permettent de limiter les risques de dissémination de la maladie à l'intérieur et à l'extérieur de la structure ; la communication permet de sensibiliser sur la bonne gestion sanitaire du foyer et d'éviter la diffusion de fausses informations.

Par ailleurs, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les chevaux des foyers confirmés : des chevaux, vaccinés ou non, malades, présentant toux, jetage et fièvre. **Ces animaux sont excréteurs du virus et le diffusent par les sécrétions respiratoires** (gouttelettes projetées lors de la toux).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Des chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme. Ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont plus réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un **vecteur important de la maladie par contact direct**. Des mesures de précautions doivent leur être appliquées.

- Le matériel de soin et le personnel (mains, vêtements, ...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus.

1/ Pour les foyers confirmés

- ⊙ Isoler les animaux positifs
- ⊙ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ⊙ Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)
- ⊙ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ⊙ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ⊙ Désinfecter les vans et camions de transport
- ⊙ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- ⊙ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ⊙ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ⊙ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 30 jours après constat du dernier symptôme de grippe.

2/ En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires

- ⊙ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.
- ⊙ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ⊙ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ⊙ Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)
- ⊙ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de la grippe équine.

3/ Lors de rassemblements

- En tant qu'organisateur

- ⊙ S'assurer de la bonne santé des chevaux arrivant sur les lieux du rassemblement ; **il est recommandé de mettre en place un protocole sanitaire** avec un vétérinaire
- ⊙ S'assurer qu'aucun cheval provenant d'un foyer avéré ne se rende sur les lieux du rassemblement.
- ⊙ Nettoyer et désinfecter les boxes avant, entre et après chaque mouvement de chevaux.
- ⊙ Mettre à disposition des points d'eau afin que les cavaliers puissent **s'approvisionner en eau individuellement**.
- ⊙ **Communiquer largement et imposer aux participants, comme au public en particulier les enfants, le respect de pratiques préventives pour limiter le contact direct et indirect entre chevaux**, notamment via les mains, le matériel, les bottes...
- ⊙ **Ne pas maintenir l'organisation d'un rassemblement en cas de cheval malade ou suspect au sein de l'établissement accueillant le rassemblement.**

- En tant que cavalier

- ⊙ **Ne pas emmener de cheval suspect, malade ou qui a été en contact avec un cheval malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement.**
- ⊙ **Ne pas se rendre dans un rassemblement lorsqu'un foyer a été avéré dans ce lieu.**
- ⊙ **Vérifier les dates de rappels vaccinaux de vos chevaux** et envisager avec votre vétérinaire la nécessité ou non de les renouveler ou de mettre en place un protocole de vaccination si les équidés ne sont pas vaccinés actuellement. Concernant la grippe, pour les chevaux vaccinés dont le rappel vaccinal date de plus de 6 mois, un rappel peut être recommandé.
- ⊙ **S'assurer de la propreté des boxes** (nettoyage et désinfection avant l'entrée de votre cheval dans le box, puis entre les chevaux).
- ⊙ Emmener et utiliser exclusivement **un matériel unique pour chaque cheval.**
- ⊙ Utiliser un **seau unique par cheval pour l'abreuvement** sur le lieu du rassemblement (remplir les seaux d'eau directement aux robinets) ; ne pas utiliser les abreuvoirs collectifs.
- ⊙ Limiter au maximum les contacts avec d'autres chevaux notamment des chevaux issus d'autres effectifs.
- ⊙ **Isoler autant que possible les chevaux dès leur retour sur leur structure d'origine**, surveiller leur état général **et suivre la température les jours suivants** (une dizaine de jours environ).
- ⊙ Nettoyer et désinfecter le matériel (y compris les vans et moyens de transport).
- ⊙ Se désinfecter régulièrement les mains, ne pas toucher d'autres chevaux que les siens.
- ⊙ Empêcher le public de toucher les chevaux pour ne pas créer de contact indirect.

Pour plus d'informations sur la maladie

- [Grippe : Fiche maladie RESPE](#)
- [La Grippe : Fiche maladie IFCE](#)
- [Vidéo : chevaux malades de grippe : signes cliniques](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)